###### ARF/FDS SFP GARP

Association suisse des Association suisse des Groupe auteurs,

réalisateurs∙trices producteurs de films réalisateurs, producteurs

et scénaristes

###### SUISSIMAGE SSA

Coopérative suisse pour les droits Sociéte suisse

d'auteurs d'œuvres audiovisuelles des auteurs

***Ce contrat-type est recommandé par les organisations mentionnées dans l’en-tête. Il va de soi que vous pouvez le modifier. Mais si les modifications vont au-delà des compléments ou des variantes prévus, vous ne pouvez plus faire figurer lesdites organisations sur le contrat***.

**Contrat-type de « script consulting »**

entre……………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………....

ci‑après dénommé∙e « la productrice/le producteur »

et…………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………...………………

ci‑après dénommé∙e « la consultante/le consultant ».

1. La productrice/le producteur fait développer un scénario intitulé .................................................................................................................................... (titre de l’œuvre) et ci-après dénommé « l’œuvre », de …............................................ (nom de l’auteur∙trice), ci-après dénommé∙e l’auteur∙trice.

La consultante/le consultant ayant pris connaissance du projet et accepté ce travail, l'objet des présentes est de fixer les modalités de collaboration entre l'auteur∙trice et la consultante/le consultant, ainsi que la rétribution de la consultante/du consultant par la productrice/le producteur.

2. La consultante/le consultant s'engage à prendre connaissance et à analyser les différentes versions de l'œuvre, et à communiquer ses conclusions à la productrice/au producteur et à l’auteur∙trice.

# 3. La consultante/le consultant interviendra de la manière suivante *(adapter selon les besoins)* :

* après chaque étape de l'écriture de l’œuvre/aux étapes suivantes/………………...

………………………………………………………………………………………

* sous la forme d'une analyse détaillée adressée par écrit à la productrice/au producteur et à l’auteur∙trice;
* dans le cadre d’une rencontre avec l’auteur∙trice et la productrice/le producteur;
* (autres tâches éventuelles) …………………………………………………………..

De plus, la consultante/le consultant s'engage à lire la version définitive de l’œuvre et reste à la disposition de l'auteur∙trice et/ou de la productrice/du producteur pour une dernière rencontre.

# Les analyses détaillées auront chacune entre … et … pages, et les rencontres se feront sous la forme de discussions de ........ heures.

# La consultante/le consultant remettra ses analyses détaillées dans un délai de ………………… après réception des différentes versions de l’œuvre.

# 4. La consultante/le consultant ne procède pas à une réécriture même partielle des textes qui lui sont remis et reconnaît expressément que le travail exécuté au titre des présentes ne lui confère pas le statut de coauteur∙trice de l’œuvre.

Le travail de la consultante/du consultant ne donnera donc pas lieu à une participation aux droits d'auteur octroyés à l'auteur∙trice par des tiers (notamment les sociétés d'auteurs pour la télédiffusion de l'œuvre ou d’autres utilisations) ou par la productrice/le producteur.

Au cas où le travail de la consultante/du consultant l’amènerait à se voir néanmoins reconnaître des droits d'auteur sur une ou des parties de l'œuvre ou sur des textes en relation avec l'œuvre, ces droits seraient cédés à la productrice/au producteur. La consultante/le consultant ne peut faire valoir aucun droit à l'égard des sociétés de gestion de droits d'auteur.

# 5. Le nom de la consultante/du consultant sera précisé sur la page de garde des différentes versions du scénario et au générique du film, de la manière suivante:

Script consultant: …………………………………………………………………………

# 6. Les honoraires de l'intervention de la consultante/du consultant se monteront à:

* CHF .......................... .-- (........................... francs suisses) pour ..............................

payables le ..................................

* CHF .......................... .-- (........................... francs suisses) pour ..............................

payables le ..................................

* CHF .......................... .-- (........................... francs suisses) pour ..............................

payables le ..................................

7. Si pour une raison ou une autre, la productrice/le producteur interrompt le développement de l’œuvre, le présent contrat est résilié et la collaboration de la consultante/du consultant cessera avec effet immédiat. Quel que soit le calendrier de paiement convenu ci-dessus, les honoraires dus pour les étapes pour lesquelles la consultante ou le consultant a livré son travail d’analyse ou pour lesquelles il a commencé son travail d’analyse sont exigibles au jour de la résiliation du contrat. Les étapes suivantes ne lui seront pas dues.

# 8. Les frais occasionnés à la consultante/au consultant (envois, repas, voyages…) seront remboursés par la productrice/le producteur sur présentation de justificatifs.

# 9. Par sa signature apposée au bas des présentes, l’auteur∙trice atteste avoir connaissance des conditions d’engagement de la consultante/du consultant par la productrice/le producteur.

1. Pour être valable, toute modification apportée au présent contrat requiert la forme écrite. La nullité éventuelle d'une disposition du présent contrat ne met pas en cause la validité du reste du contrat.

Le présent contrat est soumis au droit suisse ; dans la mesure où le présent contrat n'y déroge pas, les règles du contrat de mandat (art. 394 ss CO) s'appliquent.

Pour tout litige résultant du présent contrat, le for exclusif est à ..................................... (généralement le siège de la productrice/du producteur).

Lieu et date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Lieu et date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

La consultante/le consultant : La productrice/le producteur :

Lieu et date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

L'auteur∙trice:

Juin 2022